

Compte-rendu de lecture par Jérôme Luther-Viret (université de Caen) pages 168-172 dans la revue *Histoire et Sociétés Rurales* n°42, 2e semestre 2014.

Antoine Follain, *Blaison Barisel. Le pire officier du duc de Lorraine*, Paris, L'Harmattan, 2014, 288 p.

Antoine Follain trouve dans les affaires « locales », dans les pièces de procédure, dans l'examen méticuleux des rouages judiciaires, un évident plaisir. La traque du plus petit indice, le goût de l'enquête, la volonté de confondre peut-être, de dévoiler certainement, la rigueur surtout, rapprochent l'auteur du véritable héros du livre... non pas le « très atroce » Blaison Barisel, mais plutôt son juge, l'implacable Nicolas Rémy. Ce court et dense texte de 132 pages, suivi par 150 pages de pièces judiciaires faisant le « dossier Barisel », en annonce d'autres à paraître sur les officiers « défaillants ». Il s'inscrit dans une suite de publications collectives et d'ouvrages dirigés par l'auteur sur les justices de village ou sur la violence judiciaire. Les archives judiciaires, particulièrement celles relatives au XVI^e siècle, souvent difficiles à décrypter, réclament une bonne dose de patience. L'auteur n'en manque heureusement pas. « Les juges et procureurs seigneuriaux étaient-ils indignes ? » demandait-il déjà en 2002 dans *Les Justices de village*. Blaison Barisel, assurément « le pire » des officiers du duc de Lorraine, n'a pas grandi sa profession. Tandis que « la rapacité était le vice de tous les robins », le lieutenant de la prévôté d'Arches se distinguait, qui savait mettre assez de variété dans ses crimes pour mériter plusieurs peines sévères ou capitales. Résumons le dossier en quelques lignes.

Un modeste officier relevant du bailliage de Vosges, est amputé du poing droit, décapité et son corps mis en quatre quartiers ! Quels crimes assez énormes a-t-il pu commettre pour mériter un tel traitement ? Les pages que l'auteur consacre aux peines et à leur signification montrent combien il était exceptionnel de procéder ainsi. Les crimes de Blaison Barisel n'étant pas assimilables à une trahison ou à un crime d'Etat, Antoine Follain doit replacer l'affaire dans son contexte judiciaire. La liquidation de l'affaire est suivie par une remise en ordre de la prévôté d'Arches. Le châtelain qui a laissé s'échapper Blaison Barisel est renvoyé. Le prévôt qui a couvert les exactions de son officier est pour sa part frappé d'une amende. Au prévôt, il suffit de faire la preuve d'un peu de zèle pour qu'il conserve sa charge. Il est à peine sanctionné, plutôt « recadré ». L'amende à laquelle il a été condamné a même été remise en grande partie. Avant cela, Antoine Follain décrit le « système Barisel », les complicités, les menaces et les abus commis dans la compagnie des bains de Plombières. Si les justices de village ont fait en leur temps l'objet de critiques sévères, circonstancielles, reprises plus tard par les historiens, on possède peu de dossiers tels que celui-ci, montrant les malversations et la punition d'un magistrat. C'est ce qui fait toute la valeur de ce livre.

Mais le « héros » de cet épisode répressif, en définitive, est-il véritablement cet officier condamné à l'écartèlement pour « avoir chié sur les ordonnances ducales », pour l'offense faite au duc et à sa justice, pour ses crimes privés enfin - entre autres, la complicité d'homicide et le viol d'une femme enceinte ? Ne serait-ce pas plutôt la procédure et son artisan, Nicolas Rémy ? La présentation des pièces au début du livre, résume une procédure conduite de main de maître par le lieutenant général au bailliage Nicolas Rémy. Le lieutenant général, à coup sûr, est un magistrat brillant et ambitieux. Ses motivations ne font pas vraiment mystère. Nicolas Rémy fera d'ailleurs une brillante carrière, en devenant procureur général de Lorraine puis en écrivant en 1592 sa célèbre *Démonolâtrie*. La manière dont le

procès est mené vaut à Nicolas Rémy quelques compliments. Il est « un maître dans l'art de l'interrogatoire », un homme qui n'abandonne jamais son sujet, qui « finit toujours par y revenir ». Il fait, en un certain sens, « un bon usage de la torture ». Antoine Follain, honnêtement, observe que Nicolas Remy est un juge « bien politique », qu'il conforme son action à un but raisonnable en visant le lieutenant, tandis qu'il épargne le prévôt. S'il s'agit bien d'une « démonstration judiciaire », le procès est resté régulier de bout en bout. Cependant, nous sommes prévenus, le juge Rémy ne recherche pas forcément « la vérité absolue ». Il construit l'image des prévenus.

Ce livre, toujours agréable à lire, en dépit de la difficulté de la matière, intéressera en priorité les historiens de la justice, particulièrement ceux qu'intéresse le monde rural. La lecture en est donc très recommandée, en attendant le volume annoncé sur le contrôle des agents du pouvoir. Mais le fonctionnement de la justice n'est pas l'unique utilisation possible du dossier. Les informations jointes au dossier, avec d'autres pièces judiciaires, peuvent aussi nous instruire sur l'état des mœurs dans cette partie du duché de Lorraine, dans le dernier quart du XVI^e siècle.

Jérôme Luther VIRET